

CRPA - Cercle de Réflexion et de Proposition d'Actions sur la psychiatrie ¹

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 | Ref. n° : W751208044

Président : André Bitton.

14, rue des Tapisseries, 75017, Paris | Tél. : 01 47 63 05 62

Mail : crpa@crpa.asso.fr | Site internet : <http://crpa.asso.fr>

André Bitton.

Paris, le 18 mars 2019.

Lettre ouverte

à M. le député François Ruffin.
France insoumise. Assemblée nationale.
126, rue de l'Université. 75007, Paris.

Copie pour M. le Président de l'Assemblée nationale.

OBJET : un patient psychiatrique longuement chronicisé dans des termes extrêmement syndicaux.

Monsieur le député,

Trouvez en pièce jointe le témoignage du père d'un patient psychiatrique longuement chronicisé et parfaitement pris en charge n'est-ce pas, dans des termes purement syndicaux, décédé à l'âge de 48 ans de maltraitance.

Dans l'analyse marxiste classique qui vous structure nous autres nous n'existons pas. Mais néanmoins les prétoires existent.

J'imagine aisément que ce document va passer au classement vertical. La cruauté est aussi bien de gauche... surtout quand des carrières sont en jeu dans des établissements psychiatriques et attenants qui sont parmi les principaux employeurs des provinces.

Vous me croyez, monsieur le député, votre dévoué.

P.J. Témoignage publié sur le site du CRPA, <http://psychiatrie.crpa.asso.fr/691>

Et sur les Contes de la folie ordinaire de Mediapart, <https://blogs.mediapart.fr/edition/contes-de-la-folie-ordinaire/article/150319/drame-de-la-maltraitance-en-hopital-psychiatrique>

¹ Le CRPA est agréé pour représenter les usagers du système de santé en Île-de-France, par arrêté n°16-1096 de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France du 6 septembre 2016. Le CRPA est également partenaire de l'Ordre des avocats du Barreau de Versailles (Yvelines) sur la question de l'hospitalisation psychiatrique sans consentement, et est adhérent au Réseau européen des usagers et survivants de la psychiatrie (ENUSP – REUSP).